



Le 28 novembre 2017

Madame la Présidente du Conseil Régional  
de Bourgogne-Franche-Comté

Madame la Présidente,

Au titre de l'article L.2512.1 et 2 du Code du Travail, les syndicats soussignés ont l'honneur de déposer un préavis de grève concernant tous les agents du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

**Le mardi 5 décembre 2017  
à partir de 0H**

**Motifs: les agents du Conseil régional et leurs représentants demandent :**

- une reprise d'un vrai dialogue social, ce qui implique de nouveaux interlocuteurs côté région
- la transmission du PV du CT du 16 novembre qui devait donner les interprétations et modifications aux délibérations et valoir « décrets d'application » de ces délibérations,
- le retrait de la déclaration intranet qui est en contradiction avec la délibération et avec les débats : « Pour les lycées, le temps de travail sera compris entre 39 heures minimum et 42 heures maximum par semaine (hors vacances scolaires) ». Retrait de « hors vacances scolaires » : il n'a jamais été négocié ni délibéré que le temps de travail pendant les vacances scolaires puissent être inférieur à 39h par semaine.
- Une communication d'urgence aux agents précisant si les mails qu'ils ont reçus constituent une invitation pour le 5 décembre ou une convocation rendant leur présence obligatoire,
- Un rendez-vous avec Mme la Présidente le 4 décembre au plus tard

Nous restons à votre disposition pour la négociation prévue par l'alinéa 5 dudit article L 2512.2.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre parfaite considération.

**Pour la Cfdt**  
La Secrétaire Générale,  
Fabienne DYSLI  
(votre interlocutrice  
étant Mme Aubry-Frelin)

**Pour l'UNSA**  
Le Secrétaire générale  
Stéphane Matthey

**Pour la CGT**  
La Secrétaire générale  
Catherine Salvadori

**Pour la CGT-FO**  
Le Secrétaire général  
Frédéric Vuillaume

**Pour la FSU**  
La Secrétaire générale  
Dominique Acampora